

Cinquième Assemblée
Genève, 15-19 septembre 2003
Point 16 de l'ordre du jour provisoire

**Projet de rapport du Président de la quatrième Assemblée des États parties sur
les consultations relatives aux préparatifs de la première Conférence d'examen**

Introduction

1. À leur quatrième Assemblée, les États parties sont convenus «de charger le Président de faciliter la tenue de consultations en vue de l'examen, à la cinquième Assemblée, d'un éventail de questions relatives aux préparatifs de la première Conférence d'examen».

2. Des réunions ouvertes à la participation de tous ont été organisées par le Président de la quatrième Assemblée à Genève, le 31 janvier et le 12 mai 2003, afin de prendre l'avis des États parties et des organisations compétentes. Le Président a fait rapport sur le déroulement de ce processus consultatif à Genève, le 6 février et le 16 mai 2003. Sur la base de consultations entreprises ultérieurement conformément à son mandat, le Président de la quatrième Assemblée croit comprendre que les éléments ci-après fonderont les décisions que les États parties seront appelés à prendre à leur cinquième Assemblée.

I. Première Conférence d'examen

A. *Date et durée*

3. Compte tenu de la nature des questions devant être examinées en accord avec les buts de la première Conférence d'examen, la durée de la Conférence sera la même que celle d'une assemblée des États parties, c'est-à-dire cinq jours. En raison du niveau de participation attendu et du volume des travaux préparatoires nécessaires, la première Conférence d'examen se tiendra

du 29 novembre au 3 décembre 2004. Le dernier jour de cette semaine coïncidera avec le septième anniversaire de l'ouverture de la Convention à la signature des États, à Ottawa.

B. Lieu

4. La première Conférence d'examen se tiendra dans les bâtiments de l'ONU à Nairobi (Kenya).

C. Président

5. Les consultations initiales ont fait ressortir que, de l'avis général, la nationalité du président devrait être dissociée du pays où se tiendrait la première Conférence d'examen. Les consultations ultérieures ont abouti à la conclusion que l'Ambassadeur d'Autriche, M. Wolfgang Petritsch, devrait être désigné Président de la première Conférence d'examen.

D. Membres du Bureau

6. Le Secrétaire général sera un représentant du pays hôte et aura pour tâche de coordonner, en collaboration étroite avec le Président désigné et en consultation avec les États parties, les arrangements pour la cérémonie d'ouverture de la Conférence et les manifestations parallèles ainsi que toutes activités d'appui à la Conférence. Le Secrétaire exécutif sera nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Les coprésidents des comités permanents pourraient remplir les fonctions de vice-présidents.

E. Participation

7. Compte tenu de l'importance de la première Conférence d'examen, les États devraient s'y faire représenter au plus haut niveau possible. Conformément à la pratique établie dans le cadre des travaux relatifs à la Convention, la participation active de tous les États intéressés, de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et d'autres organisations compétentes à la première Conférence d'examen devrait être accueillie favorablement et encouragée.

II. Préparatifs

A. Date et durée

8. En fonction des questions que les États parties semblent souhaiter examiner durant les réunions préparatoires, et en vue d'assurer l'efficacité, la rentabilité et la participation, deux réunions d'une ou deux journées chacune seront tenues immédiatement après les deux séries de réunions des comités permanents en 2004:

- *Le 13 février 2004 (soit une réunion d'une journée après les réunions que les comités permanents auront tenues entre le 9 et le 12 février 2004);*
- *Les 28 et 29 juin 2004 (soit une réunion de deux journées après les réunions que les comités permanents auront tenues entre le 21 et le 25 juin 2004).*

B. Lieu

9. Les réunions préparatoires se tiendront dans les bâtiments de l'ONU à Genève; les services de documentation seront fournis par l'ONU et des services d'interprétation dans les six langues de la Convention seront assurés lors des réunions préparatoires.

C. Président

10. Le Président désigné ou son représentant sera responsable de toutes les étapes des préparatifs et y participera. Étant donné que de nombreux États parties tiennent à assurer le succès de la première Conférence d'examen, le Président désigné pourrait demander à un large éventail d'acteurs de participer aux travaux préparatoires de la Conférence.

D. Participation

11. Conformément à la pratique établie dans le cadre des travaux relatifs à la Convention, la participation active de tous les États intéressés, de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, du CICR et d'autres organisations compétentes sera accueillie favorablement et encouragée.

E. Mandat

12. Pendant les réunions préparatoires, les États parties auront la possibilité d'examiner les questions qui seront abordées à la Conférence, notamment les suivantes:

- Questions de procédure – ordre du jour provisoire, programme de travail, règlement intérieur et estimatif des coûts, entre autres;
- Nature et modalités de l'examen du fonctionnement et de l'état de la Convention, compte tenu des résultats enregistrés aux assemblées des États parties et dans le cadre du programme de travail exécuté pendant les intersessions;
- Examen préliminaire du point de savoir s'il faudra tenir des assemblées des États parties après la première Conférence d'examen et, dans l'affirmative, à quel intervalle;
- Ajustement des mécanismes d'application établis par les États parties depuis l'entrée en vigueur de la Convention, eu égard, en particulier, aux décisions éventuelles concernant la périodicité des futures assemblées des États parties;
- Examen préliminaire d'éventuelles conclusions concernant l'application de la Convention.

13. *Cette liste de points ne doit pas être considérée comme étant exhaustive ou organisée selon un ordre de priorité.*

III. Recommandations à la cinquième Assemblée des États parties

14. Sur la base du présent rapport, il est recommandé à la cinquième Assemblée des États parties de décider:

- De tenir la première Conférence d'examen de la Convention dans les bâtiments de l'ONU à Nairobi du 29 novembre au 3 décembre 2004 et de tenir les réunions préparatoires dans les bâtiments de l'ONU à Genève le 13 février et les 28 et 29 juin 2004;

- De désigner l'Ambassadeur d'Autriche, M. Wolfgang Petritsch, Président de la première Conférence d'examen;
- D'approuver l'estimatif des coûts de la tenue des réunions préparatoires établi par l'ONU;
- De poursuivre les préparatifs conformément aux éléments figurant dans le rapport du Président de la quatrième Assemblée des États parties;
- D'encourager vivement les États à se faire représenter au plus haut niveau possible à un débat de haut niveau lors de la première Conférence d'examen.
